

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 16 février 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présentes. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1661/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1662/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1663/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Climatisation du secteur électrotechnique du Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;
8. Octroi du mandat à la Commission scolaire des Affluents pour l'achat de filtres à air avec le comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour deux ans plus une année d'option;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

CLIMATISATION DU SECTEUR ÉLECTROTECHNIQUE DU CENTRE D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES SAINT-JÉRÔME (RCE-1664/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens et la firme d'architecture Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-025) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 janvier 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Berloy Construction inc. de Boisbriand, au montant forfaitaire de 479 678 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 2 février 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de climatisation du secteur électrotechnique du Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme à l'entreprise Berloy Construction inc. de Boisbriand, au montant forfaitaire de 479 678 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

OCTROI DU MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS POUR L'ACHAT DE FILTRES À AIR AVEC LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL) POUR DEUX ANS PLUS UNE ANNÉE D'OPTION (RCE-1665/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à la commission scolaire qui représentera le CARLLL au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total peut dépasser le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QU'en octroyant ce mandat, la commission scolaire s'engage à acquérir les biens selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par la Commission scolaire des Affluents et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le mandat à la commission scolaire des Affluents qui représente le CARLLL de procéder à l'appel d'offres public selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'achat de filtres à air auprès du fournisseur retenu et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la directrice générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1666/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire